

Emploi : 440 volontaires en service civique recrutés en urgence dans l'Académie de Caen

Par Alexandra Huctin

Dans les établissements où les parents ont manifesté leur ras-le-bol à la rentrée, on a souvent promis ces dernières semaines l'arrivée de renforts en service civique. L'Académie de Caen attendait de connaître le montant de l'enveloppe qui allait lui être attribuée. Sur les 20 000 missions allouées sur l'ensemble du territoire, 440 concernent les départements de la Manche, l'Orne et le Calvados (et Saint-Pierre et Miquelon) pour un contrat allant du 6 novembre 2017 au 6 juillet 2018.

Le service civique universel c'est :

- un engagement volontaire d'une durée de 8 mois environ sur une même année scolaire d'octobre ou novembre et jusqu'à juin. Il est ouvert à tous les jeunes de 18 à 25 ans, sans conditions de diplôme ;
- un engagement à accomplir une mission d'intérêt général au sein d'une école, d'un collège ou d'un lycée.
- une mission qui donne lieu au versement d'une indemnité (l'engagement de service civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel).
- l'engagement d'un binôme de volontaires chaque fois que possible pour le bon déroulement de la mission et en particulier lorsque la mission s'effectue devant élèves.

Le montant de l'indemnité mensuelle est d'environ 450 euros.

Ces personnes aideront les enseignants dans les activités éducatives, pédagogiques et citoyennes à l'école primaire :

- accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté ;
- contribuer à des actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport ;
- contribuer à des actions et projets d'éducation au développement durable ;
- contribuer à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles ;
- promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé au sein des établissements scolaires ;
- contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire ;
- participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation ;
- contribuer à l'animation de la vie lycéenne ;
- contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Les volontaires peuvent envoyer une lettre de motivation et leur candidature à la direction académique du département de leur choix avant le 6 octobre.

Les offres de mission sont consultables sur le site de l'[agence nationale du service civique](http://agence.nationale.service-civique.fr).

Les entretiens se dérouleront entre le 9 et 20 Octobre prochain.